



Date de convocation :
5 mai 2017

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N°5-2 a

Location local communal
« multi-services »

L'an deux mille dix-sept et le 17 mai, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SANS Christian (Proc.), Maire.

Présents : MM. SANS (Proc.), RAMEAU (Proc.), Mmes GERARD, SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, LIVOTI, Mme TOUZANNE, Mr PIZZATO, Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH.

Absents excusés : Mr AMOUROUX (Proc. Mr Pizzato)

Mme DALLA ZANNA (proc. Mr SANS)
Mme CAHUZAC (proc. Mr RAMEAU)

Absente : M^{me}TONELLO

Monsieur PIZZATO Jean-Luc est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de regrouper plusieurs commerces sur un même site afin de les pérenniser. Il rappelle que par une délibération du 20 février 2017, la commune a fait l'acquisition du bar-tabac-journaux-FDJ.

Il propose de rassembler dans le local communal déjà occupé par la superette, celle-ci avec le bar-tabac-journaux-FDJ.

Monsieur le Maire ajoute qu'à compter du 1^{er} juillet 2017, si les travaux d'aménagement sont terminés, ce local sera loué aux gérantes du multi-services pour un montant TTC de 550€/mois.

Le bail de location sera signé à l'étude de Maître Fabre – 56 rue du Président Wilson – BP 90100 - 31220 Cazères sur Garonne.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- De louer le local communal, où sera installé le multi-services, à Milles BUDERA Nadège et Edwige, pour un montant de 550€/mois, à compter du 1^{er} juillet si les aménagements sont terminés ;
- De demander à Maître Fabre de rédiger le contrat de location.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 22 mai 2017

Pour extrait conforme,

En Mairie, le 18 mai 2017

Le Maire,
C. SANS

